



Communiqué de presse

Protéger enfin les enfants et les jeunes contre la violence sexualisée sur Internet !

Berne, le 23 mai 2023 – La Commission des affaires juridiques du Conseil des États manque l'occasion, attendue depuis longtemps, de lutter efficacement contre la violence sexualisée à l'égard des enfants et des jeunes sur Internet. Elle a proposé hier au Conseil de rejeter deux motions avant-gardistes en faveur d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national. Au vu de la forte augmentation des délits cyber-sexuels envers les enfants et les jeunes, Protection de l'enfance Suisse est consternée par ce rejet.

Lors de la prochaine session d'été, le Conseil des États procédera à l'examen de deux motions visant à charger le Conseil fédéral de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet.

La **motion Feri (20.4084)** « Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité » vise à conjuguer les forces. La **motion Bulliard (19.4349)** demande un plan d'action pour une mise en place concrète de cette stratégie. La prévention de la violence sexualisée est une tâche sociétale qui concerne de nombreux acteurs et nécessite de conjuguer les forces de la Confédération, des cantons et des particuliers. Une stratégie et un plan d'action sont importants pour agir de concert et pour mieux protéger les enfants et les jeunes.

Les faits exigent une action rapide

La cyberpédocriminalité progresse rapidement. **Des chiffres actuels** montrent que près de 50% des jeunes ont déjà été harcelé·e·s sexuellement en ligne au moins une fois. Près de 50% des filles ont déjà été invitées par une personne inconnue à envoyer des photos érotiques d'elles-mêmes. Les enfants et les jeunes sont exposé·e·s à un danger constant dans le cyberspace. Malheureusement, les ressources disponibles sont loin d'être suffisantes. Cela fait longtemps que l'UE a reconnu la nécessité d'agir, c'est pourquoi elle a adopté en juillet 2020 une stratégie pour lutter plus efficacement contre les abus sexuels sur les enfants en ligne et hors ligne. La fiche d'information ci-jointe démontre quelles mesures sont nécessaires en Suisse pour protéger les enfants contre la cyberpédocriminalité.

La Commission juridique maintient le statu quo

Pour motiver le rejet des motions, la Commission juridique du Conseil des États s'appuie sur la coopération existante entre la Confédération et les cantons d'une part ainsi que l'étranger d'autre part – or, celle-ci se limite en grande partie à la poursuite pénale des dénonciations de contenus pédocriminels. Cependant, le problème de la violence sexualisée à l'égard des enfants sur Internet dépasse largement ce domaine : les mesures de prévention, les possibilités de signalement et l'aide aux victimes doivent être regroupées de manière ciblée et uniformisées. Les pays voisins ont d'ailleurs reconnu le problème et unissent déjà leurs forces pour faire face ensemble au développement technologique rapide. La Suisse se doit également d'agir pour ne pas prendre de retard.

La lutte contre la pédocriminalité est une tâche sociétale

Aucun·e enfant ne peut se protéger seul·e de la violence en ligne. La Suisse a besoin d'une stratégie nationale efficace qui s'attaque au problème dans son ensemble. C'est aussi la



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

revendication des expert·e·s dans le rapport récemment publié du Conseil fédéral « **La protection des enfants et des jeunes face aux cyber-délits sexuels** » du 11 janvier 2023. Regula Bernhard Hug, Directrice du secrétariat général de Protection de l'enfance Suisse, en est convaincue : « L'évolution rapide d'Internet fait que la Suisse sera rapidement dépassée en matière de protection de l'enfant sur le Web si nous n'agissons pas ensemble et de manière coordonnée dès maintenant ».

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, directrice de la communication / membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch/fr
www.facebook.com/kinderschutzschweiz
www.twitter.com/kinderschutz_ch
www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnel·le·s et aux responsables de l'éducation, à des acteurs et actrices politiques, à des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.